

Exercice 1877  
BUDGET

MÉMOIRE N°

4407

Préfecture

Du Département de la Seine.

D<sup>o</sup>. V<sup>o</sup>.

Autorisation

du 18

26°

Mémoire des Travaux de Décoration

exécutés à l'Eglise St Germain des Prés

d'après les ordres de M. Baltard

Architecte,

et sous l'inspection de M. Jéron

par Alex<sup>e</sup> Denuelle

Entrepreneur

demeurant à Paris rue de Bac N° 108

**NOTA.**  
(Circulaire du 24 janvier 1846.)  
... Aucun Mémoire ne sera reçu à l'Administration s'il n'est daté et signé par la partie intéressée.  
Les Mémoires devront contenir la description exacte des travaux et de leur objet.  
Les mesures, poids, sommes et calculs y seront énoncés suivant le système décimal.  
Les Mémoires doivent être remis à l'Administration dans le mois qui suivra l'achèvement des travaux.

Montant du Mémoire. Demande... Révision...	N° d'ordre.	DÉTAIL.	QUANTITÉS ou TIMBRE.	N° de la SÉRIE.	PRIX	MONTANT DES MÉMOIRES en									
						DEMANDE.		RÈGLEMENT.		RÉVISION.					
						fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.				
		2 Gros faisceaux de colonnes de chaux ensemble													
		2 Colonnes décorées de croix rouges chaques 11 96 ensemble 23 92 à 1/2 <sup>+</sup> le mètre de haut	23 92		3 00			71 76		71 76					
		4 autres chevonnies en blanc et jaune sur fond vert à 2 couches redessinées en brun rouge sup <sup>s</sup> 47 84 à 1/2 <sup>+</sup> le mètre	47 84		4 50			239 70		215 28		205 28			
		2 grosses colonnes à bâtons rompus formés de bandes vertes à 2 couches redessinées de brun et filets rouges ch. 11 61 sup <sup>s</sup> 23 22 à 1/2 <sup>+</sup> de haut	23 22		10 00			232 80		232 20					
		4 piedsroits ornements de 3 tons sur fond noir ch. 12 08 sup <sup>s</sup> 18 32 à 1/2 <sup>+</sup> le mètre	18 32		11 00			179 84		31 52					
		Sur tout le surplus des piedsroits de ces 2 faisceaux beaux filets et couches à las croix 2 couches 22 bandes brun rouge 8 bandes vertes 6 bandes jaunes ces 36 bandes ch. 12 08 sup <sup>s</sup> 434 88 à 1/2 <sup>+</sup> le mètre	434 88		0 45			239 18		195 70					
								1362 18		1236 46					
										1246 46					

att n° 6









Nos d'ordre.	DÉTAIL.	QUANTITÉS ou TIMBRE.	Nos de la SÉRIE.	PRIX	MONTANT DES MÉMOIRES en						
					DEMANDE.		RÈGLEMENT.		RÉVISION.		
					fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
					Report.....	fr. 7030	c. 77	fr. 1817	c. 77		
					TOTAL.....	fr. 7030	c. 77	fr. 1817	c. 77		

1829 = 77  
appoint = 23  
1830 = 00

Règlement..... 1820  
Révision..... 1830

Certifié véritable par l'Entrepreneur soussigné.

*Deville*

Paris, le 10 ~~juin~~ 1858

L'Inspecteur soussigné certifie que les travaux et fournitures portés au présent mémoire ont été exécutés.

Paris, le 11 ~~juin~~ 1858

*Chéron*

Le Vérificateur chargé de la vérification et du règlement propose d'arrêter le présent mémoire à la somme de mille huit cent vingt francs

Paris, le 26 ~~juin~~ 1858

*W...*

L'Architecte en chef de la 1<sup>re</sup> Section soussigné, après avoir examiné le présent mémoire, le règlement proposé par le Vérificateur, est d'avis de le régler à la somme de mille huit cent vingt francs

Paris, le 1<sup>er</sup> ~~juin~~ 1858

*Dattin*

Révision faite du présent mémoire, les soussignés proposent d'en arrêter le règlement définitif à la somme de mille huit cent vingt francs

Paris, le 15 ~~juin~~ 1858

*Deville*

Certifié pour la somme de

ACCEPTÉ le Règlement après Révision.

*Deville*